



Monsieur Nyandwi,

- 12) Récrivez une lettre assez précise - et plus quant au gouverneur - à l'aide de ces photos que nous lui nous mettons que le font qui nous a été octroyé par la Banque et ce nous la aide à subordonner
- 3 ateliers d'arts : 1 à Butare
 - 2 à Byangugu - formant des jeunes - filles et garçons les peindre s'occupant de la panerie et du pelage des autres travaillant le bois
- 2) Renouveler les remerciements
- 3) à exprimer le espoir de voir la Banque continuer à nous aider à multiplier



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le genre de formation des
jeune dans toute nos
Préfecture

40) lui dire que par un Courrier
si possible nous lui envoyons
quelques échantillons des
travaux effectués par les
jeune.

Le montant était de 250.000 frs
belges — soit 497.500 frs Rwf —

en modifiant le tableau
ci joint impôts $\frac{2}{3}$ aux
travaux, travaux des garçons,
 $\frac{1}{3}$ — ramener et partagé —
C'est une sorte de bilan
justificatif. —

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Introduisez un projet
d'au moins le double
~~de~~ en prévoyant 5 nouvelles
installations et l'entretien
de cette durant cette
première année - car
il parviens se suffir
par la suite.

6/8/69

QUINCAILLERIE
B.P.43
KIGALI

COSTA

KIGALI, LE 6/2/69

QUANTITE	DENOMINATION	PRIX UNITAIRE	PRIX GLOBAL
44	Scies à métaux	250	soit 11.000
96	Rabots bois 48 mm	400	38.400
96	Tenailles menuisier	130	12.480
96	Marteaux	90	8.640
96	Ciseaux bois 16mm	112	10.752
x 96	Ciseaux bois 12mm	95	9.120
x 96	Ciseaux bois 6mm	61	5.856
96	Bedanes 12mm	178	17.088
96	x Bedanes 6mm	114	10.944
80	Serre joints 2m	850	68.000
80	x Serre joints 1m	490	39.200
+ 96	Scie 70 cm	250	24.000
40	Fausse equerre	515	20.600
240	Double metre bois	80	19.200
10	Rabot stanley n° 5	1500	15.000
96	x Rabots fer n° 3	690	66.240
24	Masse 5 kg	716	17.184
x 96	x Limes triangulaires 10" 63		15.648
96	x Limes triangulaires 8" 119		15.424
96	Limes triangulaires 6" 101		9.696
96	Limes 10"	121	11.616
96	Equerre à	180	17.280
96	Equerre 250mm	140	13.440
96	Machettes	50 50	4.800
76	Varloppes	650	49.400
96	Fers pour varloppes	266	25.536

Ristourne exceptionnelle de 10%

Noudisons: QUATRE CENT NONANTE SEPT MILLE DEUX CENT NONANTE FRANCS.

552.544

55.254

497.290

250.000 F.b.

Sé COSTA

P.H.
50 Fw
- Perle
- Fil 20
- corde
- aiguille
- rafia
- ai puills (100/rapport)
- lances, flèches (bois et fer) 30
- Tambours 200
- divers (fibre rafia transport, cordes, aiguilles, teinture, etc...)

QUINCAILLERIE

COSTA

KIGALI, LE 6/2/69

B.P.43

KIGALI

QUANTITE	DENOMINATION	PRIX UNITAIRE	PRIX GLOBAL
44	Scies à métaux	250	soit 11.000
96	Rabots bois 48 mm	400	38.400
96	Tenailles menuisier	130	12.480
96	Marteaux	90	8.640
96	Ciseaux bois 16mm	112	10.752
96	Ciseaux bois 12mm	95	9.120
96	Ciseaux bois 6mm	61	5.856
96	Bedanes 12mm	178	17.088
96	Bedanes 6mm	114	10.944
80	Serre joints 2m	850	68.000
80	Serre joints 1m	490	39.200
96	Scie 70 cm	250	24.000
40	Fausse equerre	515	20.600
240	Double metre bois	80	19.200
10	Rabot stanley n° 5	1500	15.000
96	Rabots fer n° 3	690	66.240
24	Masse 5 kg	716	17.184
96	Limes triangulaires 10" 63		15.648
96	Limes triangulaires 8"	119	15.424
96	Limes triangulaires 6"	101	9.696
96	Limes 10"	121	11.616
96	Equerre à	180	17.280
96	Equerre 250mm	140	13.440
96	Machettes	500	44.800
76	Varloppes	650	49.400
96	Fers pour varloppes	266	25.536

Ristourne exceptionnelle de 10%

552.544
- 55.254Noudisons: QUATRE CENT NONANTE SEPT MILLE DEUX
CENT NONANTE FRANCS.

497.290

Sé COSTA



AMBASSADE

DE LA

REPUBLIQUE RWANDAISE

OBJET :

Coopération

Flandre Occidentale.

A traiter par
Date entrée : 7/2/69
No Classement : 22107/2391

Modelé : y rendre de mon (Ch. P.)

A Son Excellence
Monsieur le Ministre de la Famille
et du Développement Communautaire,
KIGALI.-

Copie pour information à
- Son Excellence Monsieur le
Président de la République.

s/c de et copie pour information à
Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Coopération Internationale.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe photocopie
d'une lettre que m'adresse le Chevalier van Outryve d'Ydewalle,
Gouverneur de la Province de Flandre Occidentale.

Serait-il possible de déferer à sa demande et de lui

fournir un état justificatif des dépenses faites avec le
subside de 250.000 F.B. accordé par cette Province.

Cette façon de procéder ayant été convenue entre vous-

même et le Gouverneur, sa bonne exécution peut conditionner
une aide future des Autorités de la Flandre Occidentale.

L'Ambassadeur,
A. MUYANZA.

Bruxelles, le 27 juin 1969.
No 1795/10.01

Monsieur le Ministre

Je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma haute estime et de ma vive sympathie. Je suis heureux de constater que les efforts que vous faites pour l'éducation des jeunes gens de votre pays sont de plus en plus fructueux. C'est un grand bien que de voir croître le nombre de vos étudiants et de savoir que vous leur fournissez les meilleures conditions de travail et de logement.

Je suis sûr que vous continuerez à faire de grands progrès dans le développement de votre pays et que vous réaliserez de grandes choses. Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute estime et de ma vive sympathie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute estime et de ma vive sympathie.

Je suis sûr que vous continuerez à faire de grands progrès dans le développement de votre pays et que vous réaliserez de grandes choses.

[Handwritten signature and scribbles]



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

TRANSMIS pour information à :

-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.-

-Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à BRUXELLES.-

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous fournir en
annexe un état justificatif des dépenses faites
avec le subside de 250.000 F.B. accordé par votre
Province conformément à votre demande.

En effet, ce subside nous a aidé à
ouvrir trois ateliers d'art, à savoir BUTARE, NTENDEZI
et NYAMASHEKE que nous avons équipés en outils de
travail comme cela apparaît au document annexé à la
présente.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Au.KAMOSO.-

Chevalier P. Van Outryve
d'Ydewalle, Gouverneur de la
Flandre Occidentale
à Bruges
BELGIQUE.

S/couvert avec copie pour information
à Monsieur le Ministre de la Coopération
Internationale à KIGALI.-



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

TRANSMIS pour information à :
-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.-

-Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à BRUXELLES.-

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Kigali, le 8 août 1969.
LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Au.KAMOSO.-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous fournir en
annexe un état justificatif des dépenses faites
avec le subside de 250.000 F.B. accordé par votre
Province conformément à votre demande.

En effet, ce subside nous a aidé à
ouvrir trois ateliers d'art, à savoir BUTARE, NTERENZEZI
et NYAMASHEKE que nous avons équipés en outils de
travail comme cela apparaît au document annexé à la
présente.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,

Au.KAMOSO.-

Sé

Chevalier P. Van Outryve
d'Ydewalle, Gouverneur de la
Flandre Occidentale
à Bruges
BELGIQUE.

S/couvert avec copie pour information
à Monsieur le Ministre de la Coopération
Internationale à KIGALI.-



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Kigali, le 8 août 1969.-

221/05/1758/69.-

N°

TRANSMIS pour information à :
-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.-

-Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à BRUXELLES.-

Kigali, le 8 août 1969.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Au.KAMOSO.-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous fournir en
annexe un état justificatif des dépenses faites
avec le subside de 250.000 F.B. accordé par votre
Province conformément à votre demande.

En effet, ce subside nous a aidé à
ouvrir trois ateliers d'art, à savoir BUTARE, NTENDEZI
et NYANASHEKE que nous avons équipés en outils de
travail comme cela apparaît au document annexé à la
présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,

Au.KAMOSO.-

Sé

Chevalier P. Van Outryve
d'Ydewalle, Gouverneur de la
Flandre Occidentale
à Bruges
BELGIQUE.

S/couvert avec copie pour information
à Monsieur le Ministre de la Coopération
Internationale à KIGALI.-



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

TRANSMIS pour information à :
-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.-

-Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à BRUXELLES.-

Kigali, le 8 août 1969.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Au.KAMOSO.-

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous fournir en
annexe un état justificatif des dépenses faites
avec le subside de 250.000 F.B. accordé par votre
Province conformément à votre demande.

En effet, ce subside nous a aidé à
couvrir trois ateliers d'art, à savoir BUTARE, NTENDEZI
et NYAMASHEKE que nous avons équipés en outils de
travail comme cela apparaît au document annexé à la
présente.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Au.KAMOSO.-
Sé

Chevalier P. Van Outryve
Ydewalle, Gouverneur de la
Flandre Occidentale
à Bruges
BELGIQUE.

S/couvert avec copie pour information
à Monsieur le Ministre de la Coopération
Internationale à KIGALI.-

8 août 1969.-

221/05/1758/69.-

TRANSMIS pour information à :

-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.-

-Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à BRUXELLES.-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous fournir en
annexe un état justificatif des dépenses faites
avec le subside de 250.000 F.B. accordé par votre
Province conformément à votre demande.

En effet, ce subside nous a aidé à
couvrir trois ateliers d'art, à savoir BUTARE, NTENDEZI
et NYAMASHEKE que nous avons équipés en outils de
travail comme cela apparaît au document annexé à la
présents.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Au.KANOSO.-

Chevalier P. Van Outryve
d'Ydewalle, Gouverneur de la
Flandre Occidentale
à Bruges
BELGIQUE.

S/couvert avec copie pour information
à Monsieur le Ministre de la Coopération
Internationale à KIGALI.-

8 août 1969.-

231/05/1758/69.-

TRANSMIS pour information à :

-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.-

-Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à BRUXELLES.-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous fournir en
annexe un état justificatif des dépenses faites
avec le subside de 250.000 F.B. accordé par votre
Province conformément à votre demande.

En effet, ce subside nous a aidé à
ouvrir trois ateliers d'art, à savoir BUTARE, NTEREZI
et NYAMASHEKE que nous avons équipés en outils de
travail comme cela apparaît au document annexé à la
présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Au.KANOSO.-

Chevalier P. Van Cutryve
d'Ydewalle, Gouverneur de la
Province Occidentale
à Bruges
BELGIQUE.

E/couvert avec copie pour information
à Monsieur le Ministre de la Coopération
Internationale à KIGALI.-

8 août 1969.-

221/05/1758/69.-

TRANSMIS pour information à :
-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.-

-Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à BRUXELLES.-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous fournir en
annexe un état justificatif des dépenses faites
avec le subside de 250.000 F.B. accordé par votre
Province conformément à votre demande.

En effet, ce subside nous a aidé à
ouvrir trois ateliers d'art, à savoir BUTARE, NTENDEZI
et NYAMASHUKU que nous avons équipés en outils de
travail comme cela apparaît au document annexé à la
présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Au.KANOSO.-

Chevalier P. Van Outryve
d'Ydewalle, Gouverneur de la
Flandre Occidentale
à Bruges
BELGIQUE.

S/couvert avec copie pour information
à Monsieur le Ministre de la Coopération
Internationale à KIGALI.-



N°221/05/1758/69.-

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

TRANSMIS copie pour information à:
-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à KIGALI.-

-Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaise à BRUXELLES.-

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

*C'est trop tard
pour le Cabinet
il faut nettoyer les machines
cab P/P*

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous fournir en annexe
un état justificatif des dépenses faites avec le subside
de 250.000 F.B. accordé par votre Province conformément
à votre demande.

En effet, ce subside nous a aidé à ouvrir
trois ateliers d'art, à savoir BUTARE, NTENDEZI et
NYAMASHEKE que nous avons équipés en outils de travail
comme cela apparaît au document annexé à la présente.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur,
l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
Au.KAMOSO.-

Chevalier P. Van Outryve
d'Ydewalle, Gouverneur de la
Flandre Occidentale
à Bruges
BELGIQUE.

S/couvert avec copie pour information
à Monsieur le Ministre de la Coopération
Internationale à KIGALI.-

QUINCAILLERIE

COSTA

KIGALI, LE 6/2/69

B.P.43

KIGALI

QUANTITE	DENOMINATION	PRIX UNITAIRE	PRIX GLOBAL
44	Scies à métaux	250	soit 11.000
96	Rabots bois 48 mm	400	38.400
96	Tenailles menuisier	130	12.480
96	Marteaux	90	8.640
96	Ciseaux bois 16mm	112	10.752
96	Ciseaux bois 12mm	95	9.120
96	Ciseaux bois 6mm	61	5.856
96	Bedanes 12mm	178	17.088
96	Bedanes 6mm	114	10.944
80	Serre joints 2m	850	68.000
80	Serre joints 1m	490	39.200
96	Scie 70 cm	250	24.000
40	Pausse equerre	515	20.600
240	Double metre bois	80	19.200
10	Rabot stanley n° 5	1500	15.000
96	Rabots fer n° 3	690	66.240
24	Masse 5 kg	716	17.184
96	Limes triangulaires 10" 63		15.648
96	Limes triangulaires 8" 119		15.424
96	Limes triangulaires 6" 101		9.696
96	Limes 10"	121	11.616
96	Equerre à	180	17.280
96	Equerre 250mm	140	13.440
96	Machettes	500	14.800
76	Varloppes	650	49.400
96	Fers pour varloppes	266	25.536

Ristourne exceptionnelle de 10%

552.544
- 55.254Noudisons: QUATRE CENT NONANTE SEPT MILLE DEUX
CENT NONANTE FRANCS.

497.290

Sé COSTA

QUINCAILLERIE

COSTA

KIGALI, LE 6/2/69

B.P.43

KIGALI

QUANTITE	DENOMINATION	PRIX UNITAIRE	PRIX GLOBAL
44	Scies à métaux	250	soit 11.000
96	Rabots bois 48 mm	400	38.400
96	Tenailles menuisier	130	12.480
96	Marteaux	90	8.640
96	Ciseaux bois 16mm	112	10.752
96	Ciseaux bois 12mm	95	9.120
96	Ciseaux bois 6mm	61	5.856
96	Bedanes 12mm	178	17.088
96	Bedanes 6mm	114	10.944
80	Serre joints 2m	850	68.000
80	Serre joints 1m	490	39.200
96	Scie 70 cm	250	24.000
40	Fausse equerre	515	20.600
240	Double metre bois	80	19.200
10	Rabot stanley n° 5	1500	15.000
96	Rabots fer n° 3	690	66.240
24	Masse 5 kg	716	17.184
96	Limes triangulaires 10" 63		15.648
96	Limes triangulaires 8"	119	15.424
96	Limes triangulaires 6"	101	9.696
96	Limes 10"	121	11.616
96	Equerre à	180	17.280
96	Equerre 250mm	140	13.440
96	Machettes	500	4.800
76	Varloppes	650	49.400
96	Fers pour varloppes	266	25.536

Ristourne exceptionnelle de 10%

552.544
- 55.254Noudisons: QUATRE CENT NONANTE SEPT MILLE DEUX
CENT NONANTE FRANCS.

497.290

Sé COSTA

QUINCAILLERIE
B.P.43
KIGALI

COSTA

KIGALI, LE 6/2/69

QUANTITE	DENOMINATION	PRIX UNITAIRE	PRIX GLOBAL
44	Scies à métaux	250	soit 11.000
96	Rabots bois 48 mm	400	38.400
96	Tenailles menuisier	130	12.480
96	Marteaux	90	8.640
96	Ciseaux bois 16mm	112	10.752
96	Ciseaux bois 12mm	95	9.120
96	Ciseaux bois 6mm	61	5.856
96	Bedanes 12mm	178	17.088
96	Bedanes 6mm	114	10.944
80	Serre joints 2m	850	68.000
80	Serre joints 1m	490	39.200
96	Scie 70 cm	250	24.000
40	Fausse equerre	515	20.600
240	Double metre bois	80	19.200
10	Rabot stanley n° 5	1500	15.000
96	Rabots fer n° 3	690	66.240
24	Masse 5 kg	716	17.184
96	Limes triangulaires 10" 63		15.648
96	Limes triangulaires 8"	119	15.424
96	Limes triangulaires 6"	101	9.696
96	Limes 10"	121	11.616
96	Equerre à	180	17.280
96	Equerre 250mm	140	13.440
96	Machettes	500	44.800
76	Varloppes	650	49.400
96	Fers pour varloppes	266	25.536

Ristourne exceptionnelle de 10%

552.544
- 55.254

Noudisons: QUATRE CENT NONANTE SEPT MILLE DEUX
CENT NONANTE FRANCS.

497.290

Sé COSTA

BANQUE NATIONALE DU RWANDA

Etablissement Public
B. P. 531 KIGALI

Kigali, le 26/II/ 19 68

DUPLICATA

MINIFADECO
Centre de Formation Sociale de Jeunes
Ruraux Rwandais.
"AFOJAR"
B.P.60 KIGALI

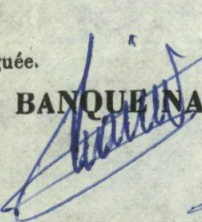
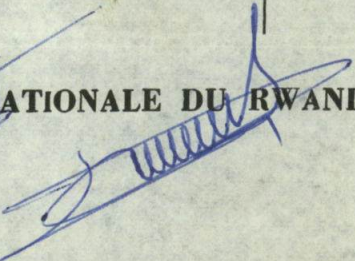
Votre compte N° : 21.05.00

Nous avons l'honneur de vous informer que nous portons dans votre compte courant en livres, les écritures ci dessous :

Imp. Nat Rwanda 9503

AU DEBIT	LIBELLES	AU CREDIT
	<p>D'ordre de l'Ambassade de la République Rwandaise IOI Bd St.Michel Bruxelles 4.</p> <p>C/v de FB 250.000 au cours de 199, soit: FRW.497.500</p> <p>Mention: Don au Ministère de la Famille et du Développement Communautaire.-</p> <p>Nous disons: quatre cent nonante sept mille cinq cents francs rwandais.-</p>	<p>FRW.497.500.-</p>

Veillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.


BANQUE NATIONALE DU RWANDA


BANQUE NATIONALE
DU RWANDA

MINIFADECO KIGALI.

EXTRAIT JOURNALIER

Centre de Formation Sociale des
Jeunes Ruraux Rwandais.-
" AFOJAR"
B.P.60

Etablissement Public
Siège de Kigali

KIGALI.- 26 NOV 68

DATE	COMPTE N°
	210.500

mp. Nat. Rwanda 9504

Code	N° CHEQUE AVIS	DEBIT	CREDIT	NOUVEAU SOLDE	SOLDE PRECEDENT
	3		497.500	497.500 ✓	

CODÉ

1. Paiement
2. Notre envoi de fonds ou notre transfert
3. Virement effectué ou reçu
4. Encaissement effet ou chèque

Sauf erreur et/ou omission

5. Produit net escompte effet.
6. Versement ou envoi de fonds reçu

7. D'ordre du R. U.
8. Frais
9. Clearing ou compensation.

Etablissement Public
 Siège de Kigali

EXTRAIT JOURNALIER

08 JAN 69

DATE	COMPTE N°
21	0.500

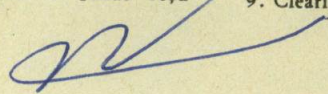
Imp. Nat. Rwanda 9504

Code	N° CHEQUE AVIS	DEBIT	CREDIT	NOUVEAU SOLDE	SOLDE PRECEDENT
	3	300.000		197.500	497.500

- CODE
1. Paiement
 2. Notre envoi de fonds ou notre transfert
 3. Virement effectué ou reçu
 4. Encaissement effet ou chèque

Sauf erreur et/ou omission

5. Produit net escompte effet.
6. Versement ou envoi de fonds reçu
7. D'ordre du R. U.
8. Frais
9. Clearing ou compensation.



BANQUE NATIONALE DU RWANDA

B.P. 531

KIGALI

110/Ny.Th.-

Kigali le 8 janvier 1969

VIREMENT DE COMPTE A COMPTE

d'ordre de

CENTRE DE FORMATION SOCIALE
DE JEUNES RURAUX RWANDAIS.
" A F O J A R "

D Compte N° 21.05.00

en faveur de

CAISSE D'EPARGNE DU RWANDA
KIGALI

C Compte N° 25.03.00

Conformément à votre

Lettre N°221/05/2398/68 du 4.12.68

nous DEBITONS votre compte en nos livres de la somme de Fr. 300.000.--

TROIS CENT MILLE FRANCS RWANDAIS.-

(en toutes lettres)

Avis transmis au bénéficiaire

D'ordre du Ministère de la Famille et du
Développement Communautaire, compte n°10.638/02

Mention: transfert.-

Veuillez agréer nos salutations distinguées.
BANQUE NATIONALE DU RWANDA

BANQUE NATIONALE DU RWANDA

Kigali, le 31 décembre 1968

K I G A L I

CONCERNE : Compte-courant n° .21.05.00.

au nom du Ministère de la Famille et du Développement
Communautaire Kigali. Centre de Formation de
jeunes ruraux rwandais (Afojar)
B.P.60 Kigali.-

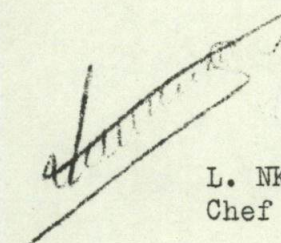
Messieurs,

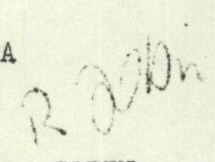
Nous avons l'avantage de vous informer que le compte
mentionné sous rubrique arrêté au 31 décembre 1968, présente
un solde de Fr. 497.500 en votre faveur.

Vous voudrez bien contrôler ce solde et nous donner
votre accord ou nous signaler toute différence éventuelle au moyen
de la formule annexée à la présente.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

BANQUE NATIONALE DU RWANDA


L. NKURUNZIZA
Chef de bureau


R. JOBIN
Conseiller ppal

BANQUE NATIONALE DU RWANDA

K I G A L I

CONCERNE : Compte-courant n°
au nom de

Messieurs,

J'ai / Nous avons examiné le solde du compte mentionné
sous rubrique arrêté au 31 décembre 1968, présentant un solde
de Fr. _____ en ma / notre faveur et l'ai / avons
trouvé exact.

. , le

Signature autorisée :

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



SECRETARIAT D'ÉTAT À LA
JEUNESSE ET SPORTS

- Document à relaper
- Collectionner les notes
avant de les soumettre
à la signature
- y joindre le dit document

Gatwanyi pour exécution

AGB 28-2-72.

28/4/72

Le document retrouvé est
à la dactylographie.

29 MAI 1972

0170 /J. S. 3. 12.-

Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda,
BRUXELLES (Belgique)

S/C. de Monsieur le Ministre de la Coopération Internationale,
KIGALI.-

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous demander d'intervenir auprès de la Députation de la Flandre Occidentale pour lui demander de parachever le financement des projets "AFOJAR" et "Treize Centres artisanaux" pour les jeunes.

Les dits projets ont été réalisés grâce à l'aide reçue de cet organisme et certains d'entre eux, entre autres "AFOJAR", atteindront bientôt leur vitesse de croisière.

Le financement que nous demandons à présent les aidera à terminer le stade de démarrage et surtout pour la "Construction d'une maison centrale de vente" d'objets fabriqués par ces différents ateliers. En effet, leur développement harmonieux se trouve handicapé par le manque de local où ces produits peuvent être exposés et vendus tant aux nationaux qu'aux étrangers résidant dans le Pays ou touristes.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.-

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS,
LE CAPITAINE BIZIMANA A.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise,
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de la Famille et de
Développement Communautaire,
KIGALI.-

0170 /J. S. 3. 12.-

Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda,
BRUXELLES (Belgique)

S/C. de Monsieur le Ministre de la Coopération Internationale,
KIGALI.-

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous demander d'intervenir auprès de la Députation de la Flandre Occidentale pour lui demander de poursuivre le financement des projets " AFDJAR " et " Treize Centres artisanaux " pour les jeunes.

Les dits projets ont été réalisés grâce à l'aide reçue de cet organisme et certains d'entre eux, entre autres " AFDJAR ", atteindront bientôt leur vitesse de croisière.

Le financement que nous demandons à présent les aidera à terminer le stade de démarrage et surtout pour la "Construction d'une maison centrale de vente" d'objets fabriqués par ces différents ateliers. En effet, leur développement harmonieux se trouve handicapé par le manque de local où ces produits peuvent être exposés et vendus tant aux nationaux qu'aux étrangers résidant dans le Pays ou touristes.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.-

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS,
LE CAPITAINE BIZIMANA A.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise,
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre de la Famille et de
Développement Communautaire,
KIGALI.-



SECRETARIAT D'ÉTAT À LA
JEUNESSE ET SPORTS

Kigali, le

N° / J. S. 3.12.-

Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda,
BRUXELLES (Belgique)

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

S/C. de Monsieur le Ministre de la Coopération Internationale,
KIGALI.-

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous demander d'intervenir auprès de la Députation de la Flandre Occidentale pour lui demander de parachever le financement des projets "AFOJAR" et "Treize Centres artisanaux" pour les jeunes.

Les dits projets ont été réalisés grâce à l'aide reçue de cet organisme et certains d'entre eux, entre autres "AFOJAR", attendront bientôt leur vitesse de croisière.

Le financement que nous demandons à présent les aidera à terminer le stade de démarrage et surtout pour la "Construction d'une maison centrale de vente" d'objets fabriqués par ces différents ateliers. En effet, leur développement harmonieux se trouve handicapé par le manque de local où ces produits peuvent être exposés et vendus tant aux nationaux qu'aux étrangers résident dans le Pays ou touristes.

Le projet chiffré suivra dès que vous me ferez signe d'un avis favorable de principe.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de ma haute considération.-

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS,
LE CAPITAINE BIZIMANA A.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise,
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre de la Famille et de Développement Communautaire,
KIGALI.-

PROJET DE DEVELOPPEMENT A F O J A R .

=====

En 1966, commença à Tare, Préfecture de Butare, le célèbre artiste ex-frère Mathieu, un centre de formation des jeunes à l'art rwandais, sous forme de "Coopérative".

Les pages suivantes essayent, non de raconter l'histoire de ce centre, mais plutôt de donner une brève idée du but poursuivi, des résultats déjà enregistrés, des difficultés connues et des perspectives d'avenir.

Le but de ce centre est de recevoir et former sans distinction de sexe, des jeunes à l'Art rwandais, notamment la sculpture, la vannerie, l'ornementation par perles et le travail du fer.

Orienter ces jeunes apprentis vers des connaissances de comptabilité, d'économie, de coopératives afin qu'ils puissent éventuellement encadrer d'autres jeunes sous une forme coopérative.

Promouvoir par des expositions d'objets produits, les intérêts culturels des touristes étrangers, développer chez les jeunes le goût de l'Art traditionnel et rentabiliser le travail de l'artisan isolé.

Le centre produit depuis lors une centaine d'objets de chaque espèce, l'esprit de collaboration apparaît chez les jeunes, la coopération augmente, on a bien compris qu'un artisan isolé est voué à l'échec.

Les jeunes se présentent nombreux au cours et les parents sont très intéressés à cette initiative.

Ils désirent même qu'il y ait dans chaque commune un centre de ce genre. Malheureusement la restriction de moyens économiques ne permet pas d'étendre cette expérience.

Du reste, le centre lui-même d'énormes difficultés pour trouver les instruments de travail faute de budget.

Par ailleurs, le marché n'est pas organisé. Le peu d'objets vendus le sont sur le marché intérieur.

Bref, la rentabilité et l'utilité économique de ce centre devraient être assurées pour permettre d'augmenter par son oeuvre de transformation artistique, la valeur du goût de la vannerie et d'exporter donc du travail contre devises.

Des contacts sont en cours avec les Ambassades Nationales à l'Etranger qui auraient à remplir un important rôle d'intermédiaire commercial et économique, à côté de leur rôle politique.

.../...

Le Département chargé du Commerce extérieur aurait pour mission comme il se doit, d'établir les bases de la prospection commerciale des Ambassades : conditions d'offres et de demandes commerciales, échantillons de productions nationales.

Une fois le marché assuré, il y a lieu de créer des succursales dans les Préfectures de Gikongoro, Cyangugu et Kibuye à proximité de la forêt.

Notons que pour la conduite et la réussite d'un tel projet, un équipement de base est indispensable.

Coût d'un Atelier Artisanal

<u>Dénomination</u>	<u>Prix</u>	<u>Nombre</u>	<u>Total</u>
Personnel:			
- maître	60.000/Anx4	4	960.000.-
- Atelier	75.000 Frs	4	300.000.-
Matériel :			
- Camionnette Peugeot 404	275.000 Frs	2	550.000.-
			<hr/>
	<u>T O T A L</u>		<u>1.810.000.-</u>

Coût du Matériel de Base

<u>Dénomination</u>	<u>Prix</u>	<u>Nombre</u>	<u>Total</u>
Haches	300	6	1.800.-
Grandes scies	1.500	2	3.000.-
Petites scies	300	4	1.200.-
Scies à ruban	12.000	2	24.000.-
Scies à dos	250	3	750.-
Rabots	550	2	1.100.-
Limes	400	8	3.200.-
Etablies	3.000	2	6.000.-
Mètres pliants	100	2	200.-
Vilebrequins	350	2	700.-
Mèches pour vilebrequins	50	6	300.-
marteaux	100	8	800.-
Bédanes 6 mm	200	3	600
Bédanes 8mm	215	3	645.-
Bédanes 10 mm	250	3	750.-

.../...

12 Août 1969
221/01/1824/69

<u>Dénomination</u>	<u>Prix</u>	<u>Nombre</u>	<u>Total</u>
Tenailles	150	2	300.-
Ciseaux 10 mm	150	3	450.-
Ciseaux 16 mm	160	3	480.-
Ciseaux 20 mm	180	3	540.-
Presses avant	400	4	1.600.-
Meules à main	3.000	3	9.000.-
Scie à chaîne partout	600	1	600.-
Buvets à rainurer	1.500	2	3.000.-
Serpettes	75	12	850.-
Outils à moulure	450	3	1.350.-
Herminettes	300	6	1.800.-
Gouges	75	6	450.-
Rapes	75	6	450.-
Coins	75	2	150.-
Varloppes	1.600	6	9.600.-
Rabots métalliques	500	6	3.000.-
Rabots en bois	400	1 m ³	400.-
Planches	8.500	22	17.000.-
Feuilles triplex	-	-	9.600.-

TOTAL 100.365.-

ARRONDI A 101.000.-

TOTALS GLOBAUX 1.810.000

+ 101.000

1.911.000.-

=====

Kigali, le 15 Mars 1968.

/Copie/

- 2 -

A ce propos, je vous tiens en annexe de la présente un nouveau projet d'encadrement des activités des jeunes ruraux qui, je l'espère, sera examiné avec bienveillance par votre Conseil provinciale.

Dans ce projet, nous prévoyons l'installation de 13 nouveaux centres de jeunes ainsi que leur entretien durant une année, étant donné qu'ils pourraient pourvoir eux-mêmes à leurs besoins de fonds de roulement dans la suite.

Je vous remercie d'avance de la bienveillante attention que vous voudrez bien réserver à la présente requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Sé/LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
Au.KAMOSO.

Au Chevalier Van Outryve d'Ydewalle
Gouverneur de la Flandre Occidentale
à BRUGES BELGIQUE.

Sous-couvert et Copie pour Information à :
- Son Excellence Monsieur le Ministre de la
Coopération Internationale à KIGALI.

PROJET D'ENCADREMENT DES ACTIVITES DE LA JEUNESSE RURALE

A U R W A N D A .-

Il existe au Rwanda une masse très importante de jeunes non scolarisée et sans emploi. En effet, l'enseignement secondaire ne reçoit qu'un 1/10 des enfants après l'école primaire et le Pays n'est pas en mesure de créer suffisamment d'emplois pour occuper tous les jeunes à cause de la modicité du budget national.

C'est seulement les jeunes les plus débrouillards qui parviennent à s'organiser et à créer çà et là de petites entreprises qui leur assurent un certain revenu. On peut estimer à 4.000 le nombre de jeunes déjà engagés dans cette voie-là.

Il existe ainsi une quarantaine de coopératives d'exploitation agricole (production et commercialisation) des coopératives artisanales et de construction basées surtout sur le travail du bois et de l'argile.

Mais toutes ces entreprises de jeunes se heurtent au problème de manque de matériel de fonctionnement et au problème de l'absence quasi totale du personnel d'encadrement qui guide ces jeunes dans leur quête du progrès.

Dans le présent projet,, nous souhaitons avoir un équipement en outils de menuiserie et d'agriculture pour soutenir quelques équipes de jeunes travaillant déjà en ce domaine mais qui n'arrivent pas à former un capital suffisant pour entreprendre une activité valable.

Ces équipes existent dans les endroits suivants :

<u>Colline</u>	<u>Commune</u>	<u>Préfecture</u>
Jabana	Rutongo	Kigali
Mubuga	Mubuga	Gikongoro
Nyange	Kivumu	Kibuye
Rambura	Karago	Gisenyi
Rwaza	Ryhondo	Ruhengeri
Kayonza	Kayonza	Kibungo
Kansana	Kigarama	Kibungo
Nyagahanga	Bwisige	Byumba
Mushaka	Gishoma	Cyangugu
Muyira	Muyira	Butare
Nyakizwa	Nyakizwa	Butare
Nyabikenke	Nyabikenke	Gitarama
Tambwe	Tambwe	Gitarama

Le matériel à fournir à ces équipes doit être simple, très pratique et suffisamment équilibré pour permettre au groupe de travailler à la chaîne. Il faut en outre des outils mécaniques et non des appareils électriques.

ESTIMATION DES FRAIS D'EQUIPEMENT EN FRANCS RWANDAIS POUR 13 CENTRES

DE TRAVAIL DE MENUISERIE ET D'EXPLOITATION AGRICOLE.

A. Matériel de Menuiserie Accessoire pour un Centre

<u>Quantité</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Prix Unitaire</u>	<u>TOTAL</u>
10	Haches	300	3.000.-
1010	Scies	250	2.500.-
5	rabots en bois 48 mm	400	2.000.-
15	marteaux	90	1.350.-
15 ciseaux	en bois 16 mm	112	1.680.-
5	équerres	180	900.-
10	machettes	50	500.-
5 varlopes		500	2.500.-
	Divers (clous, vis, limes, rapes, coins, etc...)		5.000.-
	Mètres-pliants	100	2.000.-
TOTAL			21.430.- =====

Soit pour 13 Centres : 21.400 Frs x 130 = 278.590 Frs.

B. Matériel d'Agriculture pour 1 Centre

<u>Quantité</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Prix Unitaire</u>	<u>Total</u>
30	Haches	300	9.000.-
50	Houes	80	4.000.-
200	paquets de semences sélectionnées	20	4.000.-
50	machettes	50	2.500.-
	Divers (engrais, transport du matériel, etc... construction d'un entrepôt en matériaux semi durables		25.000.-
TOTAL			94.500.-

Soit pour 13 centres : 94.500 x 13 = 1.228.500
Total des estimations A et B = 1.507.090 Frs ⁿwandais
Tout ce matériel peut être acheté sur place au Rwanda.

Fait à Kigali, le 12 Août 1969.

Sé/LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.

ETAT JUSTIFICATIF DES DEPENSES FAITES AVEC LE SUBSIDE DE 250.000 F.B.
 =====

<u>Quantité</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Prix Unitaire</u>		<u>Prix Global</u>
<u>1. Pour Garçons</u>				
44	Scies à métaux	250	Soit	11.000.-
96	Rabots en bois	400		38.400.-
96	Tenailles menuisier	130		12.480.-
96	marteaux	90		8.640.-
96	Ciseaux bois	112		10.752.-
96	Bedanes	178		17.088.-
80	Serre-joints	850		68.000.-
96	Scies	250		24.000.-
40	Fausse équerre	515		20.600.-
240	Doubles mètres-bois	80		19.200.-
10	Rabot Stanley	1.500		15.000.-
24	masse 5 kgrs	716		17.184.-
96	lime triangulaire	101		9.696.-
96	equerre	140		13.440.-
96	machettes	50		4.800.-
76	varloppes	650		49.400.-
96	fers pour varloppes	266		25.536.-
			TOTAL	365.216.-
<u>1. Pour filles</u>				
200	perle (paquet)	50		10.000.-
300	fil à coudre (bobine)	20		6.000.-
400	aiguille (paquet)	100		40.000.-
200	lance	60		12.000.-
300	flèche (bois etf fer)	40		12.000.-
200	tambour	200		20.000.-
	Divers (fibre rafia			
	Transport			32.000.-
	Teinture			
			TOTAL	132.284.-
			GRAND TOTAL	132.284
				+365.216
				497.500.-
				=====

/Copie/

Monsieur Nyandwi,

- 1°) Rédiger une lettre assez précise, expliquant au Gouverneur, à l'aide de ces photos que nous leur transmettons que les fonds qui nous ont été octroyés par la Flandre Occidentale nous ont aidé à subsidier 3 Ateliers d'Arts : 1 à Butare
2 à Cyangugu formants des jeunes = les filles et les garçons les premières s'occupant de la vannerie et du perlage, les autres travaillant le bois.
- 2°) Renouveler les remerciements
- 3°) Exprimer l'espoir de voir la Flandre continuer à nous aider, à multiplier ce genre de formation des jeunes dans toute nos Préfectures
- 4°) Lui dire que par un Courrier séparé, nous lui envoyons quelques échantillons des oeuvres effectués par les jeunes

=====

Le montant était de 250.000 Frs Belges soit 497.500 Frs rwandais.

En modifiant le tableau ci-joint imputer 2/3 aux instruments; travail des garçons 1/3 vannerie et perlage; c'est une sorte de Bilan justificatif.

Introduisez un projet d'au moins le double en prévoyant 5 nouvelles installations et l'entretien des autres durant cette première année car ils pourront se suffire par la suite.

Sé/LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DZVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le 6/8/69.

QUINCALLERIE
B.P. 43
KIGALI

COSTA

Kigali, le 6/2/69

QUANTITE	DENOMINATION	PRIS UNITAIRE.		PRIX TOTAL
44	Scies à métaux	250	soit	11.000.-
96	Rabots bois 48 mm	400		38.400?-
96	Tenailles menuisier	130		12.480.-
96	Marteaux	90		8.640.-
96	Ciseaux bois 16 mm	112		10.752.-
96	Ciseaux bois 12 mm	95		9.120.-
96	Ciseaux bois 6 mm	61		5.856.-
96	Bedanes 12 mm	178		17.088.-
96	Bedanes 6 mm	114		10.944.-
80	Serrejoints 2 m	850		68.000.-
80	Serre joints 1 m	490		39.200.-
96	Scie 70 cm	250		24.000.-
40	Fausse equerre	515		20600.-
240	Double mètre bois	80		19.200.-
10	Rabot Stanley N°5	1.500		15.000.-
96	Rabots fer n°3	690 ²⁴⁰		66.240.-
24	Masse 5 kgrs	716		17.184.-
96	Limes triangulaires 10"	63		15.648.-
96	Limes triangulaires 8"	119		15.424.-
96	Limes triangulaires 6"	101		9.696.-
96	Limes 10"	121		11.616.-
96	Equerre à	180		17.280.-
96	Equerre 250 mm	140		130440.-
96	Machettes	500		40800.-
76	Varloppes	650		49.400.-
96	Fers pour varloppes	266		25.536.-
Ristourne exceptionnelle de 10%				552.544
Nous disons : QUATRE CENT NONANTE SEPT MILLE DEUX CENT NONANTE FRANCS.				<u>55.254</u> i 497.290.-

Sé COSTA

Bruxelle, le 27 juin 1969.

N° 1795/10.01

A Son Excellence
Monsieur le Ministre de la Famille
et du Développement Communautaire,
KIGALI.-

OBJET :

Coopération
Flandre Occidentale.

Copie pour Information à
- Son Excellence Monsieur le
Président de la République.

S/C de et copie pour information à
Son Excellence Monsieur le Ministre
de la Coopération Internationale.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe photocopie
d'une lettre que m'adresse le Chevalier van Outryre d'Ydewalle,
Gouverneur de la Province de Flandre Occidentale.

Serait-il possible de déférer à sa demande et de lui
fournir un état justificatif des dépenses faites avec le subside
de 250.000 F.B. accordé par cette Province.

Cette façon de procéder ayant été convenue entre vous-même
et le Gouverneur, sa bonne exécution peut conditionner une aide
future des Autorités de la Flandre Occidentale.

L'Ambassadeur,

Sé A. MUNYANEZA.

Kigali, le 8 Août 1969.-

N° 221/05/1758/69.-

TRANSMIS pour Information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise à KIGALI.-

- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise à BRUXELLES.-

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous fournir en annexe un état justificatif des dépenses faites avec le subside de 250.000F.B accordé par votre Province conformément à votre demande.

En effet, ce subside nous a aidé à ouvrir trois ateliers d'art, à savoir BUTARE, NTENDEZI et NYAMASHEKE que nous avons équipés en outils de travail comme cela apparaît au document annexé à la présente.

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération très distinguée.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,

Au. KAMOSO.-

Chevalier P. Van Outryve
d'Ydewalle, Gouverneur de la
Flandre Occidentale
à Bruges
BELGIQUE.

S/Couvert avec copie pour information
à Monsieur le Ministre de la Coopération
Internationale à KIGALI.-

QUANTITE	DENOMINATION	PRIS UNITAIRE.	PRIX TOTAL
44	Scies à métaux	250	soit 11.000.-
96	Rabots bois 48 mm	400	38.400.-
96	Tenailles menuisier	130	12.480.-
96	Marteaux	90	8.640.-
96	Ciseaux bois 16 mm	112	10.752.-
96	Ciseaux bois 12 mm	95	9.120.-
96	Ciseaux bois 6 mm	61	5.856.-
96	Bedanes 12 mm	178	17.088.-
96	Bedanes 6 mm	114	10.944.-
80	Serrejoints 2 m	850	68.000.-
80	Serre joints 1 m	490	39.200.-
96	Scie 70 cm	250	24.000.-
40	Fausse equerre	515	20600.-
240	Double mètre bois	80	19.200.-
10	Rabot Stanley N°5	1.500	15.000.-
96	Rabots fer n°3	690	66.240.-
24	Masse 5 kgrs	726	17.184.-
96	Limes triangulaires 10"	63	15.648.-
96	Limes triangulaires 8"	119	15.424.-
96	Limes triangulaires 6"	101	9.696.-
96	Limes 10"	121	11.616.-
96	Equerre à	180	17.280.-
96	Equerre 250 mm	140	18.440.-
96	Machettes	500	48.800.-
76	Varloppes	650	49.400.-
96	Fers pour varloppes	266	25.536.-

Ristourne exceptionnelle de 10%

552.544

Nous disons : QUATRE CENT NONANTE SEPT MILLE DEUX
CENT NONANTE FRANCS.

- 55.254

497.290.-

BANQUE NATIONALE DU RWANDA

Kigali, le 25/II/..... 19 68

Etablissement Public
B. P. 531 KIGALI

DUPLICATA

MINIRADECO
Centre de Formation Sociale de Jeunes
Ruraux Rwandais.
"AFOJAR"
B.P.60 KIGALI

Votre compte N° : 21.05.00

Nous avons l'honneur de vous informer que nous portons dans votre compte courant en livres, les écritures ci dessous :

Imp. Nat Rwanda 9503

AU DEBIT	LIBELLES	AU CREDIT
	<p>D'ordre de l'Ambassade de la République Rwandaise 101 Bd St.Michel Bruxelles 4.</p> <p>C/v de FB 250.000 au cours de 199, soit:FRW.497.500 Mention:Don au Ministère de la Famille et du Développement Communautaire.-</p> <p>Nous disons:quatre cent nonante sept mille cinq cents francs rwandais.-</p>	<p>FRW.497.500.-</p>

Veuillez agréer l'assurance de notre considération distinguée.

[Signature]
[Signature]
BANQUE NATIONALE DU RWANDA

BANQUE NATIONALE
DU RWANDA

Etablissement Public
Siège de Kigali

MINIFADECO KIGALI.

Centre de Formation Sociale des
Jeunes Ruraux Rwandais.-
" AFOJAR"
B.P.60

KIGALI - 26 NOV 68

EXTRAIT JOURNALIER

DATE	COMPTE N°
	210.500

mp. Nat. Rwanda 9504

Code	N° CHEQUE AVIS	DEBIT	CREDIT	NOUVEAU SOLDE	SOLDE PRECEDENT
	3		497.500	497.500 ✓	

- CODE
1. Paiement
 2. Notre envoi de fonds ou notre transfert
 3. Virement effectué ou reçu
 4. Encaissement effet ou chèque

Sauf erreur et/ou omission

5. Produit net escompte effet.
6. Versement ou envoi de fonds reçu

7. D'ordre du R. U.
8. Frais
9. Clearing ou compensation.

BANQUE NATIONALE
DU RWANDA

MINIFADECO KIGALI

CENTRE DE FORMATION SOCIALE DES JEUNES

BUREAUX RWANDAIS. - "AFOJAR" B.P.60

KIGALI.-

Etablissement Public
Siège de Kigali

EXTRAIT JOURNALIER

08 JAN 69

DATE

COMPTE N°

2 1 0 5 0 0

Imp. Nat. Rwanda 9504

Code	N° CHEQUE AVIS	DEBIT	CREDIT	NOUVEAU SOLDE	SOLDE PRECEDENT
		3 0 0 0 0 0		1 9 7 5 0 0	4 9 7 5 0 0

1. Paiement

CODE

2. Notre envoi de fonds ou notre transfert

3. Virement effectué ou reçu

4. Encaissement effet ou chèque

Sauf erreur et/ou omission

5. Produit net escompte effet.

6. Versement ou envoi de fonds reçu

7. D'ordre du R. U.

8. Frais

9. Clearing ou compensation.

K I G A L I

CONCERNE : Compte-courant n° 21.05.00.....

au nom du Ministère de la Famille et du Développement
Communautaire Kigali. Centre de Formation de
Jeunes ruraux rwandais (AFOJAR)
B.P. 60 Kigali.-

Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous informer que le compte
mentionné sous rubrique arrêté au 31 Décembre 1968, présente un
solde de Rr. 497.500 en votre faveur.

Vous voudrez bien contrôler ce solde et nous donner votre
accord ou nous signaler toute différence éventuelle au moyen
de la formule annexée à la présente.

Veillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

BANQUE NATIONALE DU RWANDA

Sé L. NKURUNZIZA
Chef de bureau

Sé R. JOBIN
Conseiller ppal

BANQUE NATIONALE DU RWANDA

K I G A L I

CONCERNE : Compte-courant n°.....
 au nom de

Messieurs;

J'ai/Nous avons examiné le solde du compte mentionné
sous rubrique arrêté au 31 Décembre 1968, présentant un solde de
Fr. _____ en ma/ notre faveur et l'ai/ avons trouvé exact.

....., le.....

Signature autorisée :

AFOJAR Tare, 22 Août 1969

OBJETS A ENVOYER
EN BELGIQUE

1°- 1 serie de 7 lances	840 Frs
2°- 1 serie de 5 petits paniers	1.000 "
3°- 1 sabre	450 "
4°- 1 lance perlée	600 "
5°- 1 canne perlée	300 "
6°- 1 arc perlée + 1 flèche	320 "
7°- 1 petit bouclier	180 "
8°- 1 serpette perlée	100 "
9°- 1 hache non perlée	50 "
10°- 1 petit mukondo	150 "
11°- 2 napellon coton + Raphia	1.350 "
12°- 1 assiette double	150 "

5.540 Frs

Sé NKIKO MATHIEU

Responsable de l'Afojar

TARE BUTARE

Gouverneur de
la Flandre Occidentale

BRUGES

En 1966, commença à Tare, Préfecture de Butare, le célèbre artiste ex-frère Mathieu un centre de formation des jeunes à l'art rwandais sous forme de " Coopérative ".

Les pages suivantes essayent, non de raconter l'histoire de ce centre, mais plutôt de donner une brève idée du but poursuivi, des résultats déjà enregistrés, des difficultés connues et des perspectives d'avenir.

Le but de ce centre est de recevoir et former sans distinction de sexe, des jeunes à l'art rwandais, notamment la sculpture, la vannerie, l'ornementation par perles et le travail du fer.

Orienter ces jeunes apprentis vers des connaissances de comptabilité, d'économie de coopératives afin qu'ils puissent à la fin de leur formation se servir utilement de leur métier et éventuellement encadrer d'autres jeunes sous une forme coopérative.

Promouvoir par des expositions d'objets produits, les intérêts culturels des touristes étrangers, développer chez les jeunes le goût de l'art traditionnel et rentabiliser le travail de l'artisan isolé.

Le centre a produit depuis lors une centaine d'objets de chaque espèce, l'esprit de collaboration apparaît chez les jeunes, la coopération augmente, on a bien compris qu'un artisan isolé est voué à l'échec.

Les jeunes se présentent nombreux au cours et les parents sont très intéressés à cette initiative.

Ils désirent même qu'il y ait dans chaque commune un centre de ce genre. Malheureusement la restriction de moyens économiques ne permet pas d'étendre cette expérience.

Du reste le centre lui-même connaît d'énormes difficultés pour trouver les instruments de travail faute de budget.

Par ailleurs, le marché n'est pas organisé. Le peu d'objets vendus le sont sur le marché intérieur.

Bref, la rentabilité et l'utilité économique de ce centre devraient être assurées pour permettre d'augmenter par son oeuvre de transformation artistique, la valeur du bois, du fer, de la vannerie et d'exporter donc du travail contre devises.

Des contacts sont en cours avec les Ambassades Nationales à l'étranger qui auraient à remplir un important rôle d'intermédiaire commercial et économique, à côté de leur rôle politique.

Le département chargé du commerce extérieur aurait pour mission comme il se doit, d'établir les bases de la prospection commerciale des Ambassades: conditions d'offres et de demandes commerciales, échantillons de productions nationales.

Une fois le marché assuré, il y a lieu de créer des succursales dans les préfectures de Gikongoro, Cyangugu et Kibuye à proximité de la forêt.

Notons que pour la conduite et la réussite d'un tel projet, un équipement de base est indispensable.

Coût d'un atelier artisanal.

<u>Dénomination</u>	<u>Prix</u>	<u>Nombre</u>	<u>Total.</u>
Personnel: maître	60.000/an x 4	4	960.000
atelier	75.000 F.	4	300.000 F.
Matériel: camionnette peugeot 404	275.000 F.	2	550.000 F.
<u>TOTAL</u>			<u>1.810.000 F.</u>

Coût du matériel de base.

<u>Dénomination</u>	<u>Prix</u>	<u>Nombre</u>	<u>Total</u>
haches	300	6	1.800 F.
grandes scies	1.500	2	3.000 F.
petites scies	300	4	1.200 F.
scies à ruban	12.000	2	24.000 F.
scies à dos	250	3	750 F.
rabots	550	2	1.100 F.
limes	400	8	3.200 F.
établies	3.000	2	6.000 F.
mètres pliants	100	2	200 F.
vilebrequins	350	2	700 F.
mèches pour vilebrequin	50	6	300 F.
marteaux	100	8	800 F.
bedanes 6 mm	200	3	600 F.
bedanes 8 mm	215	3	645 F.
bedanes 10 mm	250	3	750 F.
tenailles	150	2	300 F.
ciseaux 10 mm	150	3	450 F.
ciseaux 16 mm	160	3	480 F.
ciseaux 20 mm	180	3	540 F.
presse avant	400	4	1600 F.
meules à main	3.000	3	9000 F.
scie passe partout	600	1	600 F.

...../.....

<u>Dénomination</u>	<u>Prix</u>	<u>Nombre</u>	<u>Total</u>
bavets à mainurer	1.500	2	3.000 F.
serpettes	75	12	850 F.
outils à mouler	450	3	350 F.
herminettes	100	6	1.350 F.
gouges	75	6	1.300 F.
rapes	75	6	450 F.
coins	25	2	150 F.
varloppes	1.000	6	3.000 F.
rabots métalliques	500	6	2.400 F.
rabots en bois	200	1 m ³	2.100 F.
plansacs	8.500	24	17.300 F.
feuilles triplex	--	--	9.000 F.

Total
arrondi à 100.265
101.000

TOTAL GLOBAL 1.810.000 F.
+ 101.000 F.

1.911.000 F.

Kigali le 15 mars 68

CONTRAT D'ENGAGEMENT.

ENTRE : Le Ministre de la Famille et du Développement Communautaire, agissant au nom et pour le compte du Gouvernement de la République Rwandaise d'une part.

Et d'autre part, Monsieur Mathieu NKIKO résidant à Mpungwe, commune de Mukura, Préfecture de Butare.

Il a été convenu ce qui suit :

I.-1) Le Contractant de seconde part s'engage sans contrainte :

1°- tenir pendant une année l'atelier d'éducation pour se former, sans distinction de sexe, un groupe de jeunes gens de confiance à l'art rwandais.

2°- A n'admettre dans le centre de formation que des jeunes qui acceptent de devenir coopérateurs pour former d'autres dans l'avenir et d'ailleurs.

3°- A prodiguer de temps en temps un enseignement tant théorique que pratique sur la fabrication d'objets d'art rwandais dans d'autres centres de formation à créer, au début, dans le centre de formation à ouvrir à NTENDEZI.

Le Gouvernement rwandais s'engage à payer au contractant de seconde part un salaire forfaitaire de CINQ MILLE FRANCS (5.000 Frs) par mois.

En cas de rupture par une des parties, la durée du préavis sera de 15 jours.

En cas d'abandon ou de refus de service, le présent contrat sera résilié de plein droit et sans mise en demeure, sans préjudice des droits du Gouvernement à une action en dommages et intérêts.

Le présent contrat d'engagement est susceptible de renouvellement tacite.

Fait à Kigali, le 15 juillet 1967

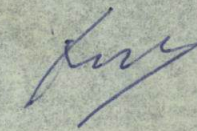
LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Au. KAMOSO



LE CONTRACTANT DE SECONDE
PART

Mathieu NKIKO.



ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF "ASSOCIATION POUR LA FORMATION
ARTISTIQUE DE LA JEUNESSE RWANDAISE" EN ABREVIATION "AFOJAR".

DENOMINATION.

Article 1.

Entre les soussignés, premiers membres effectifs et tous ceux qui, justifiant des conditions requises, adhéreront ultérieurement aux présents statuts, est créée une association sans but lucratif dénommée "ASSOCIATION POUR LA FORMATION ARTISTIQUE DE LA JEUNESSE RWANDAISE" en abréviation "AFOJAR".

SIEGE - DUREE.

Article 2.

Le siège de l'association créée pour une durée indéterminée est fixé à Butare. ELLE exerce son activité au Rwanda et à l'étranger.

OBJET.

Article 3.

L'association a pour objet la formation artistique de la jeunesse rwandaise aux disciplines arrêtées par l'association. En vue de la réalisation de son objet social, l'association pourra se livrer à toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière ou immobilière.

MEMBRES.

Article 4.

Sont membres effectifs les soussignés et les personnes physiques ou morales qui adhéreront aux présents statuts à leur demande. La demande d'admission comporte l'obligation et l'engagement de se conformer aux dispositions des présents statuts.

ADMINISTRATION.

Article 5.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration de quatre à six membres. Il nomme en son sein un Président, un Trésorier et un Secrétaire. Il peut être nommé un Président d'honneur et des membres d'honneur.

Les administrateurs sont nommés et révocables par l'Assemblée Générale à la majorité des membres effectifs.

Les administrateurs sont nommés pour 3 ans. Ils sont rééligibles. Leur nombre est fixé par l'Assemblée Générale ordinaire.

En cas de démission, de départ ou de décès d'un administrateur, il sera pourvu à son remplacement par le Conseil d'Administration pour la durée de l'achèvement du mandat.

Article 6.

Le Conseil d'Administration a la compétence la plus étendue pour tous actes d'administration et de disposition, sauf ceux qui, par les présents statuts, sont expressément réservés à l'Assemblée Générale. Il peut déléguer tout ou partie de ses compétences, soit à l'un ou plusieurs de ses membres, soit pour des actes spéciaux à un ou à des tiers. Il en fixe l'étendue et la durée et, le cas échéant, la rémunération à attribuer à ses délégués en raison de l'exercice de ces délégations.

Article 7.

Le Conseil d'Administration établit le Règlement Général des activités de l'association. Il en détermine l'organisation et le fonctionnement.

Ce Règlement Général est obligatoire pour tous les associés qui y souscrivent par leur adhésion aux présents statuts.

Article 8.

Vis à vis des autorités et des tiers le Conseil d'Administration agit par l'organe de ses représentants légaux. Ils sont investis de tous les pouvoirs qui correspondent à la compétence du Conseil d'Administration. Le Président du Conseil d'Administration et le Secrétaire sont de droit présentés à l'agrément des autorités comme représentants légaux conjoints. Le trésorier et un autre membre du Conseil d'Administration désignés par lui sont de droit présentés, comme leurs suppléants. Il ne peut être mis fin au mandat d'un représentant légal qu'à la majorité des membres effectifs.

Article 9.

Le Conseil d'Administration se réunit, à l'intervention du secrétaire, par voie de convocation écrite portant ordre du jour, aussi souvent que les affaires de l'association l'exigent, soit à l'initiative de son Président soit encore à la demande écrite de la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Article 10.

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'association. Ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat, chacun en ce qui le concerne personnellement et sans aucune solidarité.

Article 11.

Les expéditions ou extraits des statuts ou des délibérations du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale, à produire en justice ou à toutes autres fins, sont signés pour conformité, par les représentants légaux.

ASSEMBLEES GENERALES.

Article 12.

L'assemblée générale est composée des membres effectifs de l'association. Les résolutions sont prises à la majorité des membres effectifs présents ou représentés, le partage valant rejet. Chaque membre dispose d'une voix. Il peut également disposer d'une voix supplémentaire comme porteur de procuration.

Article 13.

Toutefois, pour les modifications aux statuts et pour les actes de disposition en matière immobilière, objets réservés à sa compétence, les résolutions ne peuvent être prises que si l'assemblée réunit les $\frac{3}{4}$ des membres effectifs présents ou représentés, statuant à la majorité des $\frac{2}{3}$. Pour le cas où ces conditions ne pourraient être vérifiées, une seconde assemblée sera convoquée, dans un délai de quinzaine, pour statuer sur les mêmes objets à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Article 14.

L'assemblée générale ordinaire se tient au cours de la première quinzaine du mois d'octobre. Une assemblée générale extraordinaire peut être réunie, dans un délai de quinzaine, à la demande du Président ou de la majorité des membres du conseil d'administration. Les convocations portant l'ordre du jour sont adressées par pli ordinaire huit jours avant l'assemblée générale.

Article 15.

L'assemblée générale ordinaire reçoit le rapport de gestion de l'exercice écoulé et donne décharge au conseil d'administration. Elle procède aux nominations statutaires.

DISSOLUTION.

Article 16.

L'Association peut être dissoute par décision d'une Assemblée générale extraordinaire spécialement convoquée à cet effet et statuant à la majorité des $\frac{2}{3}$ du nombre des membres effectifs en fonction.

En cas de dissolution de la société, l'actif net, après apurement de toutes les dettes sera remis à la disposition d'une association artistique ou philanthropique désignée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour régler le mode de liquidation et nommer un ou plusieurs liquidateurs dont elle fixe les pouvoirs et éventuellement les émoluments. La nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs met fin aux mandats des administrateurs et des représentants légaux.

DISPOSITION PARTICULIERE.

Article 17.

En dérogation aux articles 14 et 15 ci-dessus, les soussignés, constituant l'universalité des membres de l'association, décident d'appeler, pour la première fois, aux fonctions de membres du Conseil d'Administration pour un terme expirant avec l'exercice 1972.

NKIKO Mathieu

NDWANIYE Joseph

KARIBUTWA Jean Baptiste

NYANDWI Tharcisse

GAHUNGU Pierre

KAMOSO Augustin

Notaire
Ainsi fait à ~~Kigali~~, le 17 mai 1971

1. NKIKO Mathieu *[Signature]*

2. MUTEZINTARE André *[Signature]*

3. KAMOSO Augustin *[Signature]*

4. NDANGA Innocent *[Signature]*

5. NDWANIYE Joseph *[Signature]*

6. NZAKAMWITA Emmanuel *[Signature]*

7. SEBATESI Joseph *[Signature]*

8. KARIBUTWA Jean Baptiste *[Signature]*

9. GAHAMANYI Paul *[Signature]*

10. NTEGEYE Gaspard *[Signature]*

11. RWAMAKUBA Dégratias *[Signature]*

12. NYANDWI Tharcisse *[Signature]*

13. KANAMUGIRE Fidèle *[Signature]*

14. GAHUNGU Pierre *[Signature]*

15. NYIRAREKERAHO Olive *[Signature]*

16. Gaspard Mazingyaka *[Signature]*